

## **Je dois procéder au licenciement annoncé depuis des mois**

Nous arrivâmes à la période où nous cesserions d'avoir les commandes de la blanchisserie entraînant un trou de commande mensuelle et je devais me résoudre à engager un licenciement de 70 personnes via mon avocat.

Je pensais qu'avec l'aide d'un avocat, le licenciement serait fait dans les règles et qu'il n'y aurait aucune anomalies de rédaction dans l'envoi des lettres de licenciement qui pourraient être invoquées par la pouvoirs publics pour retarder les licenciements.

Sur un texte rédigé par lui, je commençai par demander l'autorisation d'un plan social auprès de la Direction du Travail.

J'avais eu l'occasion de me trouver face au Directeur du Travail qui s'était ému du comportement du donneur d'ordre, le trouvant infâme, néanmoins la synergie des directeurs d'Administration locales s'appliqua et la Direction du Travail trouva à redire à la procédure.

## **L'avocat s'avère trop inexpérimenté**

Parce qu'il n'avait pas été fait une demande de licenciement particulière, à part, pour les délégués du personnel, la direction du Travail refusa le licenciement économique, provoquant désordres et retards, oubli de l'avocat sur lequel ils s'arc-boutèrent.

## **Tentative de traquenard de la l'autre syndicat, jamais vu jusque là**

Après accord final retardé, les gens licenciés avaient été dispensés de faire leur préavis et ne venaient plus à l'entreprise.

On était en hiver, il faisait nuit, or lorsque j'arrivais un matin vers 7h30 à l'usine, habitude que j'avais prise 15 ans avant, je distinguai des ombres qui rassaient les haies qui bordaient le bâtiment autour de l'usine.

On était en hiver et le jour se levait à peine mais j'avais entrevu des visages familiers : il s'agissait de gens licenciés.

Et vers 7h45, je distinguai un attroupement dans l'ombre à 30 mètres. Leur présence à cette heure et à cet endroit n'était pas normale et un signal se déclencha en moi.

Je compris que quelque chose se tramait et voulant éviter toute altercation et provocation, je sortis, montai dans ma voiture et partit.

Effectivement, à partir de 8 heures, un groupe incluant des gens ne faisant pas partie des anciens salariés s'introduisit de force dans l'entreprise.

Je pense qu'ils avaient été envoyés pour tenter une action spectaculaire, peut être ma séquestration, espérant un esclandre quelconque à exploiter par la presse locale.

En démarrant, je reconnus clairement une femme que je connaissais.

Le groupe, mené par un énergumène extérieur qui voyait là une occasion de donner libre cours à ses fantasmes, s'introduisit dans l'usine et osa couper le courant pour interrompre la chaîne et tenter d'haranguer les ouvrières.

Il s'agissait d'une intrusion dans un lieu privé, qui aurait pu dégénérer sans que les autorités ne réagissent, selon les habitudes bien ancrées, mais comme je n'étais pas là, la manifestation tourna court et les gens partirent.

En cas de séquestration la presse locale, opportunément prévenue aurait pu venir prendre des photos de l'agitation puis l'aurait diffusée avec commentaires à l'appui, salissant l'image de l'entreprise et me couvrant d'opprobre.

J'avais évité un guet-apens, motivé par le fait que je ne voulais pas donner à mes détracteurs la jouissance de me voir en photo dans le journal, dans une telle situation.

J'avais suffisamment œuvré pour être respecté. Et j'avais bien compris que ce que je n'avais qu'agacé la coterie en place dans le système économique, qui ne me reconnaissait en aucune façon des leurs et se serait réjoui de me savoir l'objet d'une chasse à l'homme, pour finir cette aventure.

## **Enfin, la banque se charge de porter l'estocade**

Conscient que j'étais désormais l'homme à abattre, je continuai à m'occuper de fabriquer et livrer les marchandises commandées, en évitant la moindre publicité médiatique, qui serait déformée et ne ferait que discréditer l'entreprise et sa capacité à fournir.

Avec retard, le licenciement économique avait finalement dû être accordé compte tenu des circonstances : nous étions quand même les seules victimes du donneur d'ordre or, il n'en fut jamais cité dans la presse locale.

Il fallut régler les salaires et les anciennetés pour 760.000€ et j'avais alors les fonds nécessaires, amputés du retard d'un mois que nous avait infligé le système.

Néanmoins, je disposais du solde de la pénalité et de factures de marchandises livrées à nos deux nouveaux clients représentant la somme nécessaire, soit 760.000€.

Evidemment, cette somme n'était pas en numéraire sur un compte à part et la banque avançait les sommes en rachetant des factures, procédé alors appelé Loi Dailly utilisé en fonction d'accords préalables annuels et de plafonds.

Mais j'avais enduré d'un des clients un retard de trois mois dans la passation de commandes pour des raisons « purement administratives », ce qui avait entraîné un manque de trésorerie en conséquence.

Néanmoins, nous étions dans les lignes et comme d'habitude je fis déposer un matin à la banque les documents nécessaires pour être crédité, à savoir factures de marchandises livrées à deux grands donneurs d'ordre offrant toutes garanties de paiement, comme nous procédions habituellement sur des clients nationaux sans problèmes financiers.

## **Les circonstances**

Dans l'après-midi, un interlocuteur de la banque m'appela.

Il m'annonça tranquillement qu'ils avaient reçu mes factures qu'ils traitaient et m'appelaient pour un petit détail : ils viraient les 3/5ièmes de la somme facturée, et me demandaient de couvrir personnellement la différence, qui correspondait comme par hasard à la somme réclamée en ATD par la trésorerie générale.

Aucune explication, c'était de la routine bancaire.

C'était l'ultime moyen trouvé pour me faire tomber : essayer de m'empêcher de payer le licenciement, car après il n'y aurait plus de motif de me pourchasser, les créanciers fiscaux et sociaux s'étant remboursés en priorité de leur créance.

Je n'avais pas cette somme à titre personnel et comprenant que j'avais tiré mes dernières cartouches et qu'un consensus avait manœuvré pour me couper toutes les sorties, j'allai au greffe

du tribunal de Commerce déclarer l'état de cessation de paiement et la mort dans l'âme, je dus déposer le bilan, ayant conscience que la moindre entorse détectée dans les comptes me ferait aller directement en prison.

## Quelques digressions après coup

Rappelons que la société appartenait à 50% aux salariés, mais cette disposition avait été complètement occultée par tout le monde.

Je connaissais du monde mais quasiment personne ne se manifesta pour savoir si j'avais besoin de quelque chose, ou si je n'allais pas trop mal.

Le seul appel reçu, après le dépôt de bilan fût celui du Président du Tribunal de Commerce, que je ne connaissais pas qui m'exhorta au courage, comprenant l'épreuve que je subissais. Et ce fût le seul.

N'imaginant pas une telle issue, je n'avais pas pensé à mes intérêts personnels et restais moi-même avec un arriéré de salaires qui ne furent jamais versé et une avance de trésorerie passée en prêt personnel et non rentré en comptabilité.

J'en étais d'autant plus surpris qu'ayant été en pension pendant huit ans, j'avais appris à me comporter dans des milieux non familiaux et à partir de l'enfance, n'avait jamais eu de problèmes à me faire intégrer, mais là, il y avait une retenue impalpable, comme si j'avais été infréquentable pour la bonne société.

Evidemment, pour une affaire de province, ce n'était pas bon de ne pas être intégré au milieu local pour sa pérennité. J'essayais d'en connaître les raisons mais n'eus jamais de réponse : je supposais alors que la formule choisie pour l'entreprise m'avait mis à dos la bourgeoisie conservatrice, mais par ailleurs, les libéraux de gauche se comportaient de la même manière. Bref, je menais une existence qui n'avait rien de drôle, mais comme j'avais réussi la reprise, que mes journées étaient occupées de 7h du matin à 7h du soir et que je rentrais toutes les week-ends en région parisienne auprès de ma femme et de mes enfants, je dû m'accommoder de cette situation.